



La commune d'EZANVILLE

Val d'Oise – + de 9000 habitants – à 20 kms de PARIS – Gare SNCF –
Membre de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée

RECRUTE

Un volontaire en service civique

Missions : ANIMATEUR SOCIO EDUCATIF

Mairie d'Ezanville – Service Jeunesse et Familles et animation périscolaire et extrascolaire

Activités :

Le Service Jeunesse et Familles et le service Animation périscolaire et extrascolaire sont des services liés au Pôle Socio Educatif de la Mairie d'Ezanville.

Les actions du service sont les suivantes :

- L'accompagnement scolaire et le renforcement auprès des élémentaires et collèges,
- Alphabétisation auprès des adultes,
- Ateliers de vie quotidienne,
- Aide aux démarches administratives et Aide rédactionnelle,
- Accompagnement de projet jeunes et actions citoyennes,
- Organisation des activités « petites vacances scolaires » 6/16 ans
- Organisation des activités d'été 10/16 ans
- Organisation de la Fête de la Famille en partenariat avec les services du Pôle Socio Educatif et le service des Fêtes et Cérémonies.
- Encadrement et surveillance cantine
- Encadrement et accueil périscolaire

Missions du volontaire :

Dans le cadre de l'Accompagnement à la scolarité, le (la) volontaire sera amené(e) à soutenir l'intervention des animateurs auprès des enfants et des jeunes de l'école élémentaire au collège. En lien avec l'équipe d'animateurs, il (elle) pourra plus particulièrement participer à l'accompagnement de projet de jeunes et/ou l'accompagnement à la recherche d'information et/ou la médiation numérique. Le (la) volontaire participera aux réunions d'équipe ainsi qu'aux différentes manifestations. Il (elle) interviendra en soutien à l'équipe d'encadrement.

Suivant son projet, ses centres d'intérêt et ses compétences, le (la) volontaire pourra participer à l'animation globale de la structure et à la mise en place d'actions et d'activités quotidiennes, surtout durant les périodes de vacances scolaires.

Quand ?

A compter du 1^{er} Juin au 31 janvier 2022

Les horaires seront répartis de la manière suivante :

- 27h hors vacances scolaires (lundi mardi jeudi vendredi 5h00 hors réunions et mercredi 7h00)
- 35h pendant les vacances scolaires (service jeunesse)